



L'Université en toute sécurité



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

VOUS TROUVEREZ TOUT SUR:

Urgences..... p. 4-7

- Accident - Malaise
- Feu
- Incident chimique, biologique ou radioactif
- Inondation - Fuite de gaz
- Evacuation
- Personnes indésirables - Effraction - Vandalisme
- Objets et colis suspects

Prévention..... p. 8-9

- Vols
- Objets trouvés

Bâtiments..... p. 10-11

- Accès aux bâtiments
- Uni sans fumée

Déchets..... p. 12-13

Santé au travail - Soutien social..... p. 14-15

SÉCURITÉ INTERNE

EN CAS D'URGENCE

Composez le numéro interne **1222**
ou 022 379 12 22 (accessible 24h/24)

BIEN-ÊTRE À L'UNIVERSITÉ

La santé au travail, l'environnement, la prévention et la sécurité sont de vastes domaines qui touchent chacun et chacune à des degrés divers.

Ils ne nous laissent pas indifférents, qu'ils soient en relation avec la protection de l'environnement, notre propre sécurité ou sentiment de sécurité dans le travail ou lors de nos loisirs.

Notre santé et notre sécurité sont importantes et il est légitime que nous nous en préoccupions. Nous attendons aussi de notre Université qu'elle mette à disposition de ses étudiant-e-s et de ses collaborateurs-trice-s des conditions d'études et de travail qui prennent en considération leur besoin de sécurité et de bien-être.

C'est pourquoi, depuis quelques années déjà, la structure STEPS (Santé au Travail, Environnement, Prévention, Sécurité) contribue au sens large au bien-être des personnes qui travaillent, étudient ou sont de passage dans notre institution.

Le fascicule qui est entre vos mains a pour but de rassembler, sous forme condensée, les principales informations dont vous pourriez avoir besoin dans des domaines aussi variés que la gestion des déchets valorisables ou des actes de vandalisme.

Nous espérons que ce document trouvera une place près de vous afin qu'en cas de nécessité vous puissiez rapidement adopter le bon réflexe.

Pour l'équipe STEPS
Michel Buttin
Ingénieur de sécurité

URGENCES

ACCIDENT - MALAISE

- **Diriger la personne vers la loge du bâtiment**
Pour le CMU et autres sites de la Faculté de médecine, possibilité de se rendre au service des urgences des HUG (Hôpital).

Pour les cas graves ou en cas de doute sur l'état de la personne concernée

- **Appeler une ambulance: N° 144**
- **Informers la sécurité interne: N° 1222**

FEU

- **Appeler le service d'incendie: N° 118**
Informers celui-ci de l'adresse d'intervention, bâtiment, étage et numéro du local.
- **Informers la sécurité interne: N° 1222**



INCIDENT CHIMIQUE, BIOLOGIQUE OU RADIOACTIF INONDATION - FUITE DE GAZ

Avec personnes blessées ou en danger imminent

- **Appeler le service d'incendie: N° 118**
Informers celui-ci de l'adresse d'intervention, bâtiment, étage et numéro du local.
- **Informers la sécurité interne: N° 1222**
- Sans blessé, ni danger imminent
- **Appeler la sécurité interne: N° 1222**

ANOMALIE, INCIDENT, PRESQU'ACCIDENT

- **Anomalies:** situations à risque, sans dégât matériel;
- **Incidents:** dégâts matériels uniquement;
- **Presqu'accidents:** risques imminents de blessures avec ou sans dégât matériels.

Veuillez remplir le formulaire de déclaration en ligne sur www.unige.ch/steps



ÉVACUATION

Si un message ou un signal sonore est émis dans l'ensemble du bâtiment:

- Stoppez immédiatement toute activité.
- Assurez-vous que vos voisins ont entendu le message et aidez-les en cas de besoin.
- Pour les responsables des lieux d'étude, assurez-vous que les étudiants ont entendu le message et qu'ils évacuent selon les consignes.
- Fermez portes et fenêtres.
- Rejoignez la sortie la plus proche et n'utilisez en aucun cas les ascenseurs.
- En cas d'obstruction des issues normales, utilisez les sorties de secours.
- Ne revenez pas en arrière.
- Rendez-vous sur la place de rassemblement indiquée sur les panneaux «Consignes d'évacuation» affichés dans les couloirs.
- Ne quittez pas la place de rassemblement avant d'en avoir reçu l'autorisation.



EFFRACTION - VANDALISME - AGRESSION

Situation présentant un danger imminent pour des personnes ou des biens

• Appeler la police: N° 117

L'informer de l'adresse d'intervention, bâtiment, étage et numéro du local.

• Informer la sécurité interne: N° 1222

Situation sans danger imminent, constat d'effraction, de vandalisme ou de sentiment d'insécurité dû à la présence dans les bâtiments de personnes étrangères aux activités universitaires

• Appeler la sécurité interne: N° 1222

Pour les cas mentionnés ci-dessus:

Veuillez remplir le formulaire de déclaration en ligne sur www.unige.ch/steps

OBJETS ET COLIS SUSPECTS

- Ne pas toucher l'objet, ne pas l'ouvrir
- Eloigner les personnes présentes
- Informer la sécurité interne: N° 1222



Au bureau,
n'oubliez pas de fermer
votre porte à clef, même
pour un court instant,
un ordinateur portable
est facile à voler...

PRÉVENTION

VOLS

Ne pas laisser ses affaires (téléphones et ordinateurs portables, portefeuilles, effets personnels, etc.) sans surveillance, en particulier dans les bibliothèques, auditorios, cafétérias et laboratoires; fermer son bureau même pour de brèves absences.

**Attention
aux voleurs:
Gardez l'oeil
sur vos valeurs**



Déclarer tout vol. Remplir le formulaire de déclaration en ligne sur www.unige.ch/steps

A noter que pour votre sécurité, certains bâtiments universitaires sont équipés de systèmes de surveillance vidéo.



OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés dans les bâtiments universitaires doivent être rapportés le plus rapidement possible dans l'une des loges des huissier-ère-s.

En cas de perte d'un objet:

- S'adresser à la loge du bâtiment dans lequel l'objet a été perdu.
- Remplir le formulaire «Déclaration de perte d'un objet» pour les objets de valeur.
- Avertir le fournisseur de service dans le cas de perte de carte de crédit, téléphone, etc.
- Si l'objet n'est pas retrouvé rapidement, s'adresser au Service cantonal des objets trouvés: Tél. 022 327 60 00



BÂTIMENTS

CARTE DE LÉGITIMATION ET ACCÈS AUX BÂTIMENTS

L'accès aux bâtiments universitaires est libre pendant les heures d'ouverture. Les horaires détaillés sont disponibles à l'adresse: www.unige.ch/batiment/logistique/logistique/horaires.

Votre carte multiservices (carte d'étudiant-e et/ou de collaborateur-trice) peut vous être demandée en tout temps lors d'un contrôle de sécurité. Elle ne sera acceptée que si la date de validité qu'elle comporte n'est pas échue. Le cas échéant, vous devez veiller à valider votre carte dans une borne pour en prolonger la validité.

Votre carte de collaborateur-trice peut être programmée, suivant les procédures mises en place par les différentes facultés, pour vous permettre de pénétrer dans les bâtiments universitaires hors des heures officielles d'ouverture. (supprimé : selon le calendrier universitaire)



Si vous êtes détenteur-trice d'un droit d'accès, vous avez la responsabilité des personnes que vous faites entrer dans les bâtiments ou qui vous accompagnent. Ne faire entrer sous aucun prétexte une personne inconnue qui demanderait l'ouverture d'un accès.

UNI SANS FUMÉE

Tous les bâtiments de l'Université de Genève sont «non fumeurs», des halls d'entrée aux cafétérias en passant par les couloirs et les bureaux.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez arrêter de fumer, la structure suivante est à votre disposition:

Antenne santé
4 rue De-Candolle
Tél. 022 379 72 91
(sur rendez-vous)
antenne-sante@unige.ch

uni sans fumée



DÉCHETS

L'Université organise la récupération des déchets et assure une élimination respectueuse de l'environnement.

Déchets spéciaux

se référer aux consignes pour l'élimination des déchets spéciaux affichées dans les bâtiments des Facultés des Sciences et de Médecine.

Contacts:

dechets-speciaux-sciences@unige.ch

dechets-speciaux-medecine@unige.ch

Déchets valorisables

- Papiers et cartons: cartons de récupération dans les bureaux, ateliers et laboratoires; containers en plastique dans les bâtiments
- Cartouches d'imprimantes et de photocopieuses, CD-rom (supprimé: disquettes): à envoyer par courrier interne à: «Uni Dufour – Division informatique», en mentionnant: «À recycler»
- PET: containers de récupération à proximité des cafétérias
- Piles et accumulateurs: bacs de récupération à proximité des loges de différents bâtiments
- Téléphones portables et chargeurs: à déposer aux loges de différents bâtiments

D'autres déchets valorisables sont également récupérés dans certains bâtiments:

- Tubes fluorescents
- Ordinateurs, fax et imprimantes *
- Appareils électriques et électroniques de laboratoire
- Autres appareils électriques (ménagers et de loisirs)
- Aluminium
- SageXTM
- PET • PP
- PE souple
- Capsules de NespressoTM
- Matériel encombrant

Se renseigner auprès de:

dechets-valorisables@unige.ch

* Les équipements informatiques et électroniques sont évacués en respectant l'ordonnance fédérale OREA.



Pour toute question:

www.unige.ch/steps/environnement

SANTÉ AU TRAVAIL - SOUTIEN SOCIAL

Différentes structures de l'Université peuvent vous aider en cas de besoin:

A l'attention des collaborateurs-trices

Les collaborateurs-trice-s doivent s'adresser en priorité à leurs relais de proximité au niveau des facultés (administrateur-trice faculté/section) et au niveau des divisions (responsables de service).

La division des ressources humaines se tient également à disposition comme suit:

Service des enseignant-e-s:

- Médecine, FPSE, IUFE: Tél. 022 379 73 93
- Sciences, SES, Théologie, IHR: Tél. 022 379 76 11
- Droit, Lettres, ETI, Centres: Tél. 022 379 78 75

Service des assistant-e-s:

- Médecine: Tél. 022 379 76 10
- SES, FPSE, Droit, Dinio: Tél. 022 379 76 09
- Sciences sauf Chimie, Math, Astro, Cristallo: Tél. 022 379 76 02
- Lettres, Théologie, ETI, Centres, ISE, Sciences (autres): Tél. 022 379 76 72

Service du personnel administratif et technique:

- Rectorat, administration centrale, FPSE: Tél. 022 379 74 98
- Médecine: Tél. 022 379 74 97
- Sciences, Centres, ISE: Tél. 022 379 76 65
- SES, Lettres, Droit, Théologie, ETI: Tél. 022 379 75 66

Pour plus de précisions: www.unige.ch/adm/dirh/accueil.html

Politique de gestion des conflits:

www.unige.ch/adm/dirh/GestionConflits.html

Service de santé du Personnel de l'État (SPE): Tél. 022 388 11 22

A l'attention des étudiant-e-s

Bureau universitaire d'information sociale (BUIS):

Tél. 022 379 77 79/18
(sur rendez-vous)

Antenne santé:

Tél. 022 379 72 91
(sur rendez-vous)

Centre de conseil psychologique (CCP):

Tél. 022 379 74 41
(sur rendez-vous)

Helpline pour nouveaux étudiants:

SOS-etu@unige.ch

Pour toute question:

www.unige.ch/etudiantplus

Collaborateur-trice-s et étudiant-e-s Santé au travail pour collaborateur-trice-s et étudiant-e-s

www.unige.ch/steps

Egalité des chances entre femmes et hommes:

www.unige.ch/egalite

Aumôneries catholique et protestante:

Tél. 022 379 86 57/60

STEPS

Santé au travail, environnement, prévention et sécurité

Une équipe à votre service

SÉCURITÉ INTERNE

Composez le numéro interne **1222**
ou 022 379 12 22 (accessible 24h/24)

Retrouvez tous les contacts sur:
www.unige.ch/steps/team.html

Secrétariat STEPS - 022 379 78 06

Chargé-e-s de sécurité

Sciences - Raphaël MAION - 022 379 31 63

Médecine - Jacques LE MOAL - 022 379 50 66 / 72 15

Autres facultés - Anna-Sofia IDEMUDIA - 022 379 77 51

Déchets valorisables - France FAVARGER - 022 379 35 78

Déchets spéciaux - Gaël LAGRIFFOUL - 022 379 62 97

Formation - David GERARD - 022 379 62 22

Bienvenue sur le site de STEPS
www.unige.ch/steps

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

24 rue du Général-Dufour | CH-1211 Genève 4

www.unige.ch